



BULLETIN D'ADHESION 2022

Photos récentes avec

Nom et prénom au
dos

Remplir en majuscules et au stylo noir

Propriétaire / Skipper ☐ 80€ *Cocher la case correspondant à votre statut* **Equipier** ☐ 65€

Nom Prénoms
Date de naissance Lieu Dpt Pays
Adresse CP Ville
Tél. Fixe Portable Mail

Conjoint ☐ 40 €

Nom Prénoms
Date de naissance Lieu Dpt Pays
Adresse CP Ville
Tél. Fixe Portable Mail

ADHESION YCISR : Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Club - que l'adhérent s'oblige à respecter - tout membre du club doit **s'acquitter avant le 1er mars** du montant annuel de l'adhésion voté en AG.

Propriétaire / Skipper : 80 € Conjoint : 40 € Equipier : 65 €

Licence FNPP : Les licences FNPP sont fortement recommandées pour participer aux activités du Club ... **20 €**

Licence FFV : Tout membre, quel que soit son statut, désirant participer aux manifestations nautiques de voile organisées par le YCISR, doit souscrire une licence FFV (Fédération Française de Voile) **60 €**

REGLEMENTS : Par chèques séparés, à l'ordre du **YACHT CLUB INTERNATIONAL DE SAINT RAPHAEL**

adressés à : YCISR - 60 Place du Club Nautique - 83700 SAINT RAPHAEL

Chèque n° 1 : Adhésion propriétaire/Skipper **80 €** ou équipier **65 €** + conjoint **40 €** = €

Chèque n° 2 : Licence FFV **60 €** x nbre licences = €

Chèque n° 3 : Licence FNPP **20 €** x nbre licences = €

BATEAU : (*encadrer*) Voile ou Moteur Nom

Marque Modèle

Immatriculation Longueur Largeur T.E.

Port N° de place

Joindre une attestation d'assurances bateau valide confirmant la couverture des activités du club

Fait à

Le

Signature